

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

Du 24 novembre 2025 à 19 heures

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 octobre 2025

Monsieur le Maire demande si quelqu'un a des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière séance. Personne n'ayant de remarque à prononcer, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Reversement aux communes de la compensation part salaire de la taxe professionnelle

Délibération DEL2025NOVO01

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les modalités de versement de la part CPS aux communes sont prévues par les articles L.5211-32 et R5211-12-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et que l'arrêté du 16 avril 2024 porte notification des attributions individuelles au titre du versement de la compensation part salariale de la taxe professionnelle des communes.

Monsieur le Maire, indique au Conseil Municipal que lors du Conseil Communautaire de la CDC de la Haute Saintonge le 27 juin 2025, il a été décidé, sur proposition du Président, de reverser la totalité de la part CPS qui sera encaissée par la CDCHS (Communauté De Communes de Haute Saintonge) aux communes concernées.

Les textes prévoient que les conseils municipaux disposent d'un délai de deux mois à compter de la notification de la délibération de la CDCHS transmise par les services le 2 juillet 2025 pour approuver ou rejeter la proposition formulée par la CDCHS.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE la proposition formulée par la CDCHS quant à un versement par celle-ci de la totalité de la part CPS encaissée.

3. Attribution des lots du marché d'appel d'offres pour la construction de la maison de santé

Délibération DEL2025NOVO02

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a lancé un appel d'offres pour la construction de la maison de santé dont la date limite de réception des offres était fixée au 14 novembre 2025 à 16h00.

Il rappelle les différents lots :

Lot 1 : VRD	Lot 6 : Menuiseries intérieures bois	Lot 11 : Électricité
Lot 2 : Gros œuvre	Lot 7 : Cloisons sèches - Plâtrerie	Lot 12 : Plomberie – Sanitaire - VMC
Lot 3 : Étanchéité	Lot 8 : Faux plafonds	Lot 13 : Chauffage - PAC
Lot 4 : Menuiseries extérieures aluminium	Lot 9 : Revêtements de sol - Faïence	
Lot 5 : Bardage bois	Lot 10 : Peinture	

Monsieur le maire indique que le coût total, en ne retenant que les offres les moins disantes, se monte approximativement à 270.000 € HT.

Il indique qu'à cela, il convient de rajouter les dépenses suivantes :

Bureau de contrôle : 3.500 €

Déplacement du câble HTA : 13.000 €

Désamiantage des anciens vestiaires du stade : 7.000 €

Destruction des anciens vestiaires : 1.100 €

Diagnostic amiante des anciens vestiaires : 1.700 €

Pose d'un compteur d'électricité : non chiffré

Poste d'un compteur d'eau : non chiffré

Raccordement à la fibre : non chiffré

Plantations : non chiffré

Ce qui montera le chiffre définitif autour de 350.000 €.

Après avoir étudié les différentes offres déposées,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de présélectionner les meilleures offres (une à deux par lot) pour entamer des négociations.

CHARGE Monsieur le Maire de convoquer les entreprises concernées et d'entamer les négociations avec ces dernières.

INDIQUE que les offres seront attribuées à la prochaine réunion du conseil municipal.

4. Travaux de désamiantage et de démolition des anciens vestiaires du stade avant construction de la maison de santé

Délibération DEL2025NOVO03

Monsieur le maire annonce qu'il a demandé plusieurs devis pour les travaux de désamiantage et de destruction des anciens vestiaires du stade.

Les devis les moins onéreux sont les suivants :

- Entreprise ADS pour le désamiantage : 7.024,80 € TTC
- Entreprise STPA pour la destruction : 1.110,00 € TTC.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le maire à engager puis à payer les dépenses précitées qui feront l'objet de crédits supplémentaires au budget 2025 si nécessaire.

5. Demande de subvention pour les travaux de défense extérieure contre l'incendie (poteaux incendie)

Délibération DEL2025NOVO04

Monsieur le Maire rappelle que la commune a chargé la SAUR de réaliser le schéma de défense extérieure contre l'incendie de la commune par délibération du 15 janvier 2024. Le devis a été signé le 16 janvier 2024.

Le 12 novembre 2025, la SAUR nous a fait parvenir les devis correspondants aux poteaux d'incendie à installer sur le territoire

communal.

Monsieur le maire fait lecture du tableau regroupant ces devis envoyés par la SAUR pour l'installation de poteaux incendie dans les zones qui en sont dépourvues.

Adresse de l'implantation		Localisation (villages)	Montants en €	
n° Voie	Nom de la voie		HT	TTC
RD247	route de Port Maubert	Coutant	3 216,08	3 859,29
RD145	rue du Pérat	Romaneau	3 435,22	4 122,27
VC22	impasse de chez Thibault	Thibault	3 216,08	3 859,29
VC64	chemin de la Bertonnière	Galard / Bertonnière	3 580,75	4 296,90
VC6	route des Pelletières	La cote	3 216,08	3 859,29
VC28	rue de la Grande Motte	La Grande Motte	3 216,08	3 859,29
VC9	route de la Noue	La Noue	3 216,08	3 859,29
RD247	route de Port Maubert	Les Mauvillains	3 435,22	4 122,27
RD145	route de Royan	L'Homme chut	3 580,75	4 296,90
RD247	route de Port Maubert	Perroton	3 216,08	3 859,29
VC8	chemin Creux de Pique Bœuf	Route de l'Estuaire	3 216,08	3 859,29
TOTALUX			36 544,50	43 853,37

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que pour l'acquisition de tels équipements, la commune peut bénéficier de 50 % de subvention au titre de la DETR et 20 % auprès du Département.

Aussi, afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Préfecture (DETR) et auprès du Département.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources de financement	Taux	Montant
Etat DETR	50 %	18.272,25 €
Département – Défense extérieure contre l'incendie	20 %	7.308,90 €
Autofinancement – Fonds propres	30 %	10.963,35 €
TOTAL FINANCEMENT OPÉRATION		36.544,50 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le maire à engager puis à payer les dépenses précitées qui feront l'objet d'un complément de crédits au budget 2025.

ADOpte l'opération et les modalités de financement énoncées ci-dessus.

APPROUVE ce plan de financement prévisionnel.

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment les demandes de subvention auprès de la Préfecture et du Département.

6. Demande de subvention pour la création du parking de la maison de santé

Délibération DEL2025NOVO05

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le devis pour la réalisation du premier parking de la maison de santé se monte à 8.806,30 € HT avec une variante de 3.600 € HT pour une réalisation en béton balayé.

Le total des travaux incluant la variante se monte à 12.406,30 €.

Il indique que la commune peut bénéficier d'une subvention au taux est de 50 % au titre du produit des amendes de police dont la dépense est plafonnée à 60.000 € HT.

Aussi, afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de Charente-Maritime.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources de financement	Taux	Montant
Département - Produit des amendes de police	50 %	6.203,15 €
Autofinancement – Emprunt	50 %	6.203,15 €
TOTAL FINANCEMENT OPÉRATION		12.406,30 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le maire à engager puis à payer les dépenses précitées qui sont prévues au budget 2025.

ADOpte l'opération et les modalités de financement énoncées ci-dessus.

APPROUVE ce plan de financement prévisionnel.

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès du Département.

7. Demande de subvention pour la création du parking de l'épicerie

Délibération DEL2025NOV006

Monsieur le Maire aborde les travaux relatifs au parking de l'épicerie dont le devis se chiffre à 10.613,00 € HT.

Il indique que la commune peut bénéficier d'une subvention au taux est de 50 % au titre du produit des amendes de police dont la dépense est plafonnée à 60.000 € HT.

Aussi, afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de Charente-Maritime.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources de financement	Taux	Montant
Département - Produit des amendes de police	50 %	5.306,50 €
Autofinancement – Fonds propres	50 %	5.306,50 €
TOTAL FINANCEMENT OPÉRATION		10.613,00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le maire à engager puis à payer les dépenses précitées qui sont prévues au budget 2025.

ADOpte l'opération et les modalités de financement énoncées ci-dessus.

APPROUVE ce plan de financement prévisionnel.

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès du Département.

8. Demande de subvention pour la création du parking de réception des déchets

Délibération DEL2025NOV007

Monsieur le maire indique qu'il faudra prévoir en 2026 le local abritant les conteneurs poubelles.

Monsieur le Maire explique que des travaux sont nécessaires pour aménager un parking devant la zone actuelle de réception de ces conteneurs ; le montant des travaux s'élève à 3.453,75 € HT.

Il indique que la commune peut bénéficier d'une subvention au taux est de 50 % au titre du produit des amendes de police dont la dépense est plafonnée à 60.000 € HT.

Aussi, afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de Charente-Maritime.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources de financement	Taux	Montant
Département - Produit des amendes de police	50 %	1.726,87 €
Autofinancement – Fonds propres	50 %	1.726,88 €
TOTAL FINANCEMENT OPÉRATION		3.453,75 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le maire à engager puis à payer les dépenses précitées qui feront l'objet d'une décision budgétaire modificative.

ADOpte l'opération et les modalités de financement énoncées ci-dessus.

APPROUVE ce plan de financement prévisionnel.

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès du Département.

9. Demande de subvention pour la création du parking des ateliers

Délibération DEL2025NOV008

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de création de la nouvelle voie qui dessert les futures résidences inclusives et familiales sont chiffrés à 19.491,00 € TTC.

La commune avait prévu l'aménagement de places de parking de part et d'autre de cette voie pour servir aux services techniques, aux utilisateurs du terrain de pétanque et de la salle des associations. Le montant des travaux est de 9.910,00 € HT.

Il indique que la commune peut bénéficier d'une subvention au taux est de 50 % au titre du produit des amendes de police dont la dépense est plafonnée à 60.000 € HT.

Aussi, afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de Charente-Maritime.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources de financement	Taux	Montant
Département - Produit des amendes de police	50 %	4.955,00 €
Autofinancement – Fonds propres	50 %	4.955,00 €
TOTAL FINANCEMENT OPÉRATION		9.910,00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le maire à engager puis à payer les dépenses précitées qui sont inscrites au budget 2025.

ADOpte l'opération et les modalités de financement énoncées ci-dessus.

APPROUVE ce plan de financement prévisionnel.

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès du Département.

10. Convention de servitude avec ENEDIS pour les parcelles cadastrées section AT n° 277 et 523

Délibération DEL2025NOV009

Monsieur le Maire annonce que la commune vient de recevoir une convention de servitudes à signer avec ENEDIS au sujet des parcelles d'emprise du projet de construction de la maison de santé et sur lesquelles le câble HTA doit faire l'objet d'un déplacement pour que cette construction puisse être édifiée.

Les parcelles concernées par ladite convention sont celles cadastrées section AT n° 277 et 523, située dans le bourg et jouxtant la route départementale RD 145 rue Saint Vincent.

En application des dispositions de l'article L. 2122-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, « des servitudes établies par conventions passées entre les propriétaires, conformément à l'article 639 du code civil, peuvent grever des biens des personnes publiques, qui relèvent du domaine public, dans la mesure où leur existence est compatible avec l'affectation de ceux de ces biens sur lesquels ces servitudes s'exercent ».

La convention proposée par ENEDIS est compatible avec l'affectation des parcelles concernées.

Dès lors, il est proposé de donner une suite favorable à la demande de la société ENEDIS et de conclure avec elle une convention de servitude sur le domaine public.

Il convient de préciser que cette servitude sera consentie à titre gracieux.

La convention est jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE la convention de servitude au profit de ENEDIS (parcelles cadastrées section AT n° 277 et 523) figurant en annexe.

DIT que la servitude est consentie à titre gracieux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitude telle qu'annexée à la présente délibération.

11. Demande de subvention pour le schéma de défense extérieure contre l'incendie

Délibération DEL2025NOV010

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé de confier à la SAUR la réalisation le schéma de défense extérieure contre l'incendie de la commune par délibération du 15 janvier 2024.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que pour l'établissement de ce document, la commune peut bénéficier de 20 % de subvention auprès du Département.

Aussi, afin de mettre en œuvre cette opération, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Département. Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources de financement	Taux	Montant
Département – Défense extérieure contre l'incendie	20 %	1.013,60 €
Autofinancement – Fonds propres	80 %	4.054,40 €
TOTAL FINANCEMENT OPÉRATION		5.068,00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le maire à engager puis à payer les dépenses précitées qui feront l'objet d'un complément de crédits au budget 2025.

ADOPTE l'opération et les modalités de financement énoncées ci-dessus.

APPROUVE ce plan de financement prévisionnel.

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment les demandes de subvention auprès du Département.

QUESTIONS DIVERSES

Goûter des aînés

Madame SACADURA indique que le devis pour le colis des aînés se monte à 1.816,99 € et que la commande est passée.

Projet Terra Aventura

Madame SACADURA indique que le dossier avance, la parcours est tracé.

Acquisition de la parcelle cadastrée section AI n° 423 auprès du Département

Monsieur le maire informe les élus que le Département qui proposait la cession de cette parcelle à la commune au prix de 1.000 € a accepté finalement de la vendre à la commune au tarif proposé par le conseil municipal, soit 670 €.